

NEWS

Cas de rigueur: la CCIG salue le milliard débloqué par la Confédération

🕒 18 nov 2020 - 17:41

👤 Communiqué, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève 1 minutes de lecture

La Chambre de commerce et d'industrie de Genève déplore en revanche l'attentisme du Conseil d'Etat genevois.

La CCIG salue la décision du Conseil fédéral de débloquer une enveloppe de 1 milliard de francs pour les cas de rigueur. Par contre, elle déplore l'attentisme du Conseil d'Etat genevois qui va aggraver la situation déjà critique des commerces genevois.

Le Conseil fédéral a annoncé ce jour vouloir porter l'enveloppe totale pour les cas de rigueur à 1 milliard de francs. Initialement prévue à parts égales entre le canton et la Confédération, la clé de répartition est par ailleurs modifiée. En effet, au vu de l'augmentation du montant de 400 millions à 1 milliard de francs, la Confédération consent à participer à hauteur d'un peu plus de 2/3 de ce milliard contre environ 1/3 pour les cantons.

La CCIG salue cette décision qui rejoint sa position exprimée par le biais des Chambres latines du commerce et d'industrie (CLCI) dans sa réponse à la consultation sur l'ordonnance sur les cas de rigueur. Pour rappel, les CLCI préconisaient une enveloppe de 1,2 milliard de francs répartis à parts égales entre les cantons et la Confédération. Elles demandaient également que la clé de répartition soit plus favorable aux cantons si le montant total de cette enveloppe devait être inférieur à ce montant.

Améliorations bienvenues de la RHT

La CCIG salue, en outre, les décisions du Conseil fédéral d'élargir le cercle des bénéficiaires de la RHT ainsi que sa volonté de poursuivre les mesures de simplification pour l'annonce et la demande des RHT. Dans ce cadre, la CCIG accueille de manière particulièrement favorable la suppression du délai d'attente jusqu'au 31 mars 2021.

Les commerces genevois restent fermés

Lors de la conférence de presse hebdomadaire, le Conseil d'Etat genevois a annoncé un certain nombre de mesures bienvenues pour soutenir le tissu économique genevois. Ces mesures prévoient entre autres la réouverture des services à la personne (coiffeurs, esthéticiens, thérapeutes, tatoueurs...) à compter du samedi 21 novembre, la prise en charge d'une partie du salaire des apprentis dont l'entreprise bénéficie de RHT et des mesures de soutien spécifiques destinées au monde de la nuit ainsi qu'à la viticulture, l'hôtellerie, la restauration et les cafés.

Bien que la CCIG accueille positivement ces annonces qui esquissent un espoir de retour progressif à la normale, elle s'étonne du fait que les autorités persistent à mettre sous cloche les commerces genevois étant donné les efforts conséquents que ceux-ci ont fournis pour mettre en œuvre des plans de protection exigeants et coûteux. Ce d'autant plus qu'il n'est pas avéré que les commerces constituent des foyers d'infection importants.

La CCIG souhaite témoigner de sa solidarité envers les commerçants, les restaurateurs et les cafetiers qui se trouvent dans une situation critique et qui manifestent de manière compréhensible leur désarroi. Bien que le «click and collect» - que la CCIG soutient via la plateforme Genève Avenue - permet dans certains cas de limiter les dégâts, une réouverture devient urgente et permettrait de mettre fin à la distorsion de concurrence à laquelle le secteur est actuellement confronté.